

Communiqué de Ensemble. Avec les inculpés du collectif d'Île-de-France contre l'aéroport NDDL

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 5 mars 2014

Le 27 janvier 2013, 15 personnes s'étaient invitées dans le parc du château familial des multi-millionnaires Pinault père et fils – actionnaires du groupe Vinci – pour dénoncer leur responsabilité dans le projet de construction de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

A la suite de cette action bon enfant, les pique-niqueurs anti-aéroport ont été accusés de violation de domicile, puis condamnés (pour 14 d'entre eux/elles) à 2 mois de prison avec sursis, 5600 euros d'amende, 1250 euros de frais de justice, 1 euro d'amende au bénéfice de la partie civile.

Aujourd'hui, mercredi 5 mars 2014, ayant fait appel de leur condamnation, ils et elles passent à nouveau au tribunal de Versailles.

« Ensemble ! Mouvement pour une alternative de gauche, écologiste et solidaire », membre du Front de Gauche, dénonce l'acharnement juridique de la famille Pinault. Il apporte sa solidarité aux inculpé-e-s, dont le procès doit être une nouvelle occasion, après le succès de la manifestation du 22 février, d'affirmer notre refus de la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes.